



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/42
18 février 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante et unième réunion
Montréal, 19 – 23 mars 2007

**EXAMEN DE L'UTILISATION DU TÉTRACHLORURE DE CARBONE COMME
MATIÈRE PREMIÈRE ET AGENT DE TRANSFORMATION, ET
LA CO-PRODUCTION DE TÉTRACHLORURE DE CARBONE DANS LES PAYS
VISÉS À L'ARTICLE 5 (SUIVI DE LA DÉCISION 48/27)**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

1. À sa 48^e réunion, le Comité exécutif a décidé "d'examiner à sa 51^e réunion la question de l'utilisation du tétrachlorure de carbone en tant que matière première et agent de transformation, et la co-production de tétrachlorure de carbone dans les pays visés à l'article 5, après avoir reçu les conclusions de l'étude théorique sur les projets portant sur le tétrachlorure de carbone comme agent de transformation et l'étude du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les émissions de tétrachlorure de carbone au niveau mondial." Toutefois, un des documents de base cités dans la décision, à savoir l'étude du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les émissions de tétrachlorure de carbone au niveau mondial, ne sera pas disponible avant la 27^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée, prévue en juin 2007.

2. Le Comité exécutif pourrait tenir une discussion préliminaire sur la question à sa 51^e réunion dans le cadre du rapport final sur les projets d'élimination et les accords portant sur le tétrachlorure de carbone qui sera présenté par l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation au point 8 (a) (i) de l'ordre du jour et poursuivre la discussion à sa 52^e réunion lorsque l'étude du Groupe de l'évaluation technique et économique sera disponible.
